



Crottin de cheval sur la voirie

Par Leshautsnids

Bonjour,

Par curiosité j'aurais aimé l'avis d'un professionnel pour le cas suivant : le maire d'une commune a-t-il le droit d'interdire le passage d'équidés sur les routes de son village ? L'argument étant que des villageois se sont plaints de la présence de déjections équinnes sur la voirie...

Je vous remercie par avance de vos réponses,

Cordialement

L.O.